



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

FACULTE DE MEDECINE

☒ : BP. 375 Antananarivo
E-mail : facultedemedecine_antananarivo@yahoo.fr

**FICHE DE PRE-INSCRIPTION EN VUE DE LA SELECTION
EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DES ETUDES DE SANTE (PACES)
MENTION MEDECINE VETERINAIRE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025**

Nom :

Prénoms :

Date et Lieu de naissance :

Nationalité : Sexe :

Adresse :

Téléphone :

Nom du Père :

Nom de la Mère :

BACCALAUREAT : Malgache

Etranger

Année du Bacc : N° Série : Centre :

Antananarivo, le

(Date et signature du candidat)

Pièces a fournir :

- Une fiche de préinscription à retirer aux sites web de la Faculté de Médecine d'Antananarivo, (www.facmedtananarive.org) ou de l'Université d'Antananarivo (www.univ-antananarivo.mg),
- Une copie certifiée conforme à l'original du relevé des notes du Baccalauréat*,
- Une enveloppe timbrée avec adresse du candidat,
- Une Photocopie certifiée de la Carte d'Identité Nationale, conforme à l'Original pour les candidats majeurs,
- Une copie d'acte de naissance de moins d'un an pour les candidats mineurs,
- Une quittance originale du droit de préinscription d'un montant de Cinquante mille Ariary (50.000Ar), droit non remboursable, à verser à la Banque BOA au compte n° 00009 05020 23897510005 85.

Le dossier complet est à envoyer obligatoirement par voie postale (courrier recommandé) à l'adresse suivante :

**MONSIEUR LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE D'ANTANANARIVO,
B.P 375, ANTANANARIVO (101)**

Du Lundi 09 Septembre 2023 au Jeudi 31 Octobre 2024, le cachet de la poste faisant foi.

- N.B.:**
- Tout dossier incomplet entraîne le rejet de la préinscription.
 - Aucun dossier ne sera reçu en mains propres à la Faculté de Médecine d'Antananarivo.
 - La référence du courrier recommandé doit figurer sur le dos de l'enveloppe.
 - Le récépissé du courrier recommandé doit être conservé pour toute réclamation.

- (*) - Pour les candidats nationaux : certification par l'Office du Baccalauréat
- Pour les candidats étrangers : certification par l'Office du Baccalauréat qui a délivré le relevé des notes